

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2024-6 du 28 mai 2024 sur la marge de manœuvre régionale 2024

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de déterminer les principes de constitution et d'utilisation de la marge de manœuvre régionale pour 2024.

Lors de sa réunion du 28 mai 2024, la section a validé à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Une marge de manœuvre 2024 d'un montant de **5 000 000 €**
- ✓ Une utilisation de cette marge :
 - En soutien aux projets d'organisations innovantes
 - En soutien à des problématiques ponctuelles au sein de territoires en difficultés

Le président
Florent CHAMBAZ